

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Séance du 09 Octobre 2018.

Sous la présidence de Monsieur BLAESS Fabien, Maire.

Convocation du 04 octobre 2018.

Présents :

Mme SCHOHN Muriel, M. ZERR Emmanuel, M. MAGER Sébastien, adjoints.
M. ROCH Roland, SUPPER Nicolas, Mme SOMMER Céline, M. HARANT Christophe, Mme GREVILLOT Bernadette, Mme HERZOG Sandra et M. JESSEL Frédéric.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Virginie et M. BELLER Hubert.

Conseillers ayant donné procuration :

Mme ADAM Christelle donnant délégation de pouvoir à M. ZERR Emmanuel.
M. PIAMIAS Bernard donnant délégation de pouvoir à M. JESSEL Frédéric.
M. HARANT Christophe donnant procuration à M. BLAESS Fabien

Ordre du Jour :

- Ouverture de la séance par Monsieur le Maire.
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2018.
- Affaires financières.
- Programme d'investissements.
- D'une réunion à l'autre.
- Divers et informations.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H45mn, et souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers municipaux.

64/2018 Désignation de la secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, Madame Edith SIMON a été désignée comme secrétaire de séance.

65/2018 Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 11/09/2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11/09/2018 est adopté, à l'unanimité, dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

66/2018 Affaires financières.

❖ Demandes de subventions

1. *Ecole primaire du RPI.*

Suite à la demande de subvention, formulée par les enseignantes du RPI du KEHLBACH, pour l'organisation d'une classe transplantée sur le thème du cirque au centre d'accueil « Génération Cirque » à Achenheim les 15, 16, 18 et 19 octobre 2018, concernant les classes CE1 et CE2/CM1 de Dangolsheim.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 4 € par jour et par enfant, 46 élèves originaires de Bergbieten, Dangolsheim et Flexbourg sont concernés.

- un montant de 736,00 € sera versé à la coopérative scolaire de Dangolsheim. Cette dépense sera inscrite au budget 2018 à l'article 6574.

2. *Classe transplantée sur le thème du cirque.*

En complément de la participation du RPI pour la classe transplantée sur le thème du cirque au centre d'accueil « Génération Cirque » à ACHENHEIM les 15, 16, 18 et 19 octobre 2018 concernant les CE1 et CE2/CM1, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de verser une subvention additionnelle de 6 € par jour et par élève de Dangolsheim selon la délibération du 23 novembre 2015

- Un montant de 360,00 € sera versé à la coopérative scolaire de Dangolsheim pour les 15 enfants de Dangolsheim concernés.
- Cette dépense est inscrite au budget primitif 2018 à l'article 6574.

❖ Subventions :

• **Classe de découverte :**

Suite à une demande de subvention, formulée par le directeur de l'école élémentaire « La Monnaie » de MOLSHEIM, pour l'organisation d'une classe transplantée au centre La Forain à SENONES , du 12 au 16 novembre 2018 , concernant une classe de l'école élémentaire et dont un enfant de Dangolsheim est concerné : FRUHAUF Robin.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à la coopérative scolaire
Cette dépense sera imputée au compte 6574 du budget primitif 2018.

❖ Don.

Le conseil accepte un chèque de 500,00 € de l'amicale des retraités

❖ Factures.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations des compétences données au Maire,
- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation permanente pour les factures suivantes :

- **LINK ACCES** – 67310 DANGOLSHEIM un montant de 5 150 ,00 € HT soit 6 180,00 € TTC pour la fourniture et pose scellée de clous podotactiles, mise en contraste des contremarches, fourniture et pose de nez de marche antidérapant et contrasté à l'église.
La facture est imputée en investissement au compte 21318.

❖ **Tarifs location salle socioculturelle éducative et sportive.**

En complément de la délibération du 05 mai 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide de rajouter un tarif

Location extérieure : mariage ou fête de famille à 580,00 € + charges en cas de contrariétés (disponibilités, autres...) à l'appréciation du Maire.

67/2018 Programme d'investissements.

❖ **Mise aux normes PMR du bâtiment du club house**

a) Plâtrerie

Vu les explications du Maire,

Vu la présentation du devis,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide la mise aux normes PMR du Club House,
- Accepte le devis Plâtrerie Ruffenach – 67710 WANGENBOURB-ENGENTHAL- pour un montant de 2 433,75 € HT soit 2 920,50 € TTC pour des travaux de rénovation,
- Autorise le maire à signer le devis et tout autre document relatifs aux travaux,
- Le montant est inscrit au budget primitif 2018.

b) Carrelage.

Vu les explications du Maire,

Vu la présentation du devis,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide la mise aux normes PMR du Club house,
- Accepte le devis DIPOL SA – 67118 GEISPOLSHHEIM-GARE - pour un montant de 4 027,65 € HT soit 4 833,18 € TTC pour l'ensemble des travaux de carrelage de la partie sanitaire du club house de football club,
- Autorise le maire à signer le devis et tout autre document relatifs aux travaux,
- Le montant est inscrit au budget primitif 2018.

❖ **Mise aux normes électriques du club house.**

Vu le rapport électrique de SOCOTEC,

Vu les différentes observations du rapport,

Vu les explications du Maire,

Vu la présentation du devis,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Décide de mettre en conformité électrique le Club house,
- Accepte le devis GTE REIFSTECK – 67310 TRAENHEIM- pour un montant de 11 181,00 € HT soit 13 417,20 € TTC pour l'ensemble des travaux électrique,
- Autorise le maire à signer le devis et tout autre document relatifs aux travaux,
- Le montant est inscrit au budget primitif 2018.

❖ Travaux Caveau Ecole

Vu les explications du Maire,

Vu la présentation des devis,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- Accepte le devis MAGER – 67310 DANGOLSHEIM - pour un montant de 3 800,00 € HT soit 4 560,00 € TTC pour des travaux de terrassement et de nivellement, évacuation et dépose de la citerne de fuel.
- Autorise le maire à signer le devis et tout autre document relatifs aux travaux,
- Le montant est inscrit au budget primitif 2018.

68/2018 FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES INCLUS – REPARTITION DU MARCHE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE.

Monsieur Maire,

Rappelle à l'assemblée délibérante que la loi « NOME » Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie du 7 Décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015.

Sont concernés par ce dispositif les clients ayant un ou plusieurs sites dont la puissance souscrite pour le contrat d'électricité est supérieure à 36Kva (tarifs jaunes et verts).

Cette nouvelle tarification est désormais soumise aux règles de la commande publique.

Considérant que certaines communes sont également concernées par ce dispositif, il a été décidé de constituer un groupement de commandes tel que défini à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 afin de coordonner et regrouper la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour notamment réaliser des économies d'échelle. Ce groupement de commandes permettra de choisir le même prestataire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi NOME du 7 Décembre 2010 qui prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015.

VU la délibération n° 8/2018 du 10 avril 2018 adoptant le budget primitif de l'exercice 2018,

VU la convention constitutive du groupement de commandes du 27 Septembre 2018,

VU la délibération n° 114/2018 du 25 Septembre 2018 du conseil de communauté de la Communauté de Communes Mossig Vignoble prenant acte de la dévolution du marché par la commission d'appel d'offres

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Mossig Vignoble représente les membres du groupement de commandes en qualité de coordonnatrice et à ce titre elle est chargée notamment de signer et de notifier le marché, étant entendu que chaque membre du groupement exécutera le marché pour la part qui le concerne,

CONSIDERANT également que ce groupement de commandes est constitué pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 au 31 Décembre 2021,

CONSIDERANT par ailleurs que, outre la solution de base, ce marché comprend 3 variantes ;

- Variante 1 : 20% d'énergie verte pour tous les points de livraison (tous les sites)
- Variante 2 : 100 % énergie verte uniquement pour les points de livraison suivants :
 - ✓ Complexe multisports Rue des Colchiques à WASSELONNE
 - ✓ Piscine intercommunale Rue des Sapins (Zone de Loisirs) à WASSELONNE
 - ✓ Espace Sportif de la Porte du Vignoble (ESPV) à MARLENHEIM
- Variante 3 :
 - ✓ 100 % énergie verte pour les points de livraison de la variante 2,
 - ✓ 20 % énergie verte pour les autres sites

CONSIDERANT notamment que le marché est conclu à prix ferme pendant toute la durée du groupement de commandes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Mossig Vignoble comme suit :

Titulaire du marché :

ES ENERGIES STRASBOURG
37 Rue du Marais Vert – 67000 STRASBOURG

Pour un montant de 160 445,29 € HT /an soit 481 335,87 € HT sur 3 ans (abonnement et consommation) pour l'ensemble des membres du groupement, correspondant à la variante 3

DECIDE de prendre en charge le montant afférent à la Commune de DANGOLSHEIM d'un montant de 3 335,49 € HT/an soit 10 006,47 € HT sur 3 ans.

69/2018 D'une réunion à l'autre.

Monsieur le Maire rend compte des événements significatifs suivants :

- 12/09/2018 : Rendez-vous de travail versus Place de la Madone.
- 14/09/2018 : Congrès des Maires à Strasbourg.
- 17/09/2018 : Rendez-vous avec le bureau d'étude Alp Evasion.
- 17/09/2018 : Réunion de travail OTE versus PLU.
- 18/09/2018 : Réunion de travail versus Eglise.
- 25/09/2018 : Conseil communautaire de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.
- 28/09/2018 : Organisation du désormais traditionnel goûter à l'école.
- 29/09/2018 : Week-end de la PAIX à la Feste Kaiser Wilhelm II.
- 30/09/2018 : 1^{er} salon du savoir-faire local de Dangolsheim. Le Maire remercie tous les participants ainsi que Mme Charlotte ANTOINE pour son implication dans le projet et pour la parfaite organisation de cette manifestation.
- 02/10/2018 : Réunion commission com. com. concernant le futur périscolaire du Kehlbach
- 02/10/2018 : Conférence des maires de la com. Com.
- 03/10/2018 : Réunion du SCOT à Molsheim.
- 05/10/2018 : Réunion avec les présidents des associations et des représentants des institutions de la commune.

70/2018 Divers et informations.

❖ SDIS

Le Maire informe le conseil municipal que le nouveau règlement départemental de défense contre l'incendie (RDDECI) prévoit des obligations eu égard aux installations d'eau potable pour les communes. Ce dispositif de « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) » prévoit notamment des contraintes en matière de débit et de durée d'utilisation des différents points d'eau. Une étude sera réalisée à ce sujet ; étude qui déterminera la nature et l'ampleur des travaux à envisager.

❖ Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, et fait part de la renonciation à l'exercice du droit de préemption concernant les biens suivants :

- terrain : 76 route du Vin - Section AA - Parcelle 326/56 d'une superficie de 389 m².

❖ DP Déclaration préalable.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du dépôt des déclarations préalable suivantes :

DATE	NUMERO	DEMANDEUR	Nature des travaux
24/09/2018	DP067 085 18 R0014	M MULLER Christian 3 rue des Tailleurs	Ravalement de façades.

❖ Permis de construire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dépôts de permis de construire suivants :

DATE	NUMERO	Demandeur	Nature des Travaux
28/09/2018	PC 067 085 18 R0005	DUBS Frédéric 1 rue des Cerisiers 67310 DANGOLSHEIM	Création d'une terrasse
05/10/2018	PC 067 085 18 R0006	Mme MEYER Josée 11 Route du Vin 67310 DANGOLSHEIM	Construction d'une maison individuelle

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire remercie l'assistance et clôt la séance à 21 h 45 mn.

Messieurs Roland ROCH et Frédéric JESSEL invitent le Conseil au verre de l'amitié.

La prochaine réunion est fixée le 13 novembre 2018 à 19h45 mn.

Le Maire :
Fabien BLAESS